

ASSEMBLÉE NATIONALE10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 461

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

À l'alinéa 62, substituer au mot :

« visée »,

le mot :

« mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.